

INCROYABLE REBONDISSEMENT DANS L'AFFAIRE JPK

LES ENQUÊTEURS DE PARIS TROUVENT AU DOMICILE DU SÉNATEUR GASTON FLOSSE UN "TESTAMENT" QUI DÉTAILLE L'ASSASSINAT DU JOURNALISTE DISPARU

Une enquête de Alex W. du PREL

NOS LECTEURS FIDÈLES sont au courant de "l'affaire JPK", la mystérieuse et interminable affaire de la disparition dans la nuit du 15 au 16 décembre 1997 du journaliste Jean-Pascal Couraud, dit « JPK », alors âgé de 37 ans à l'époque où Gaston Flosse était le président plutôt autocrate de la Polynésie française. Suite à une première enquête n'ayant pas abouti, pratiquement tout le monde avait pensé au suicide du journaliste pour des raisons sentimentales. Cela jusqu'en septembre 2004, lorsque Vetea Guilloux, un ancien membre de « cellule renseignement » du GIP (Groupement d'intervention de la Polynésie), la milice de Gaston Flosse alors qu'il était au pouvoir, avait expliqué qu'il s'agissait en réalité d'un meurtre perpétré en mer par une équipe du GIP à bord d'une baleinière, propos qu'il répétera en octobre 2004 devant Gilles Tefaatau, alors ministre du gouvernement Temaru.

Dans des circonstances pour le moins rocambolesques et vraiment étonnantes, Vetea Guilloux fut rapidement condamné à la prison ferme pour « dénonciations calomnieuses », comme si on voulait au plus vite étouffer l'affaire, la bizarrerie de cette procédure expéditive ne s'arrêtant pas là. Ce fut un vrai parcours d'embûches pour la famille de Vetea, quasiment mis au secret dans la prison de Nuutania, de réussir le 23 octobre 2004, à la dernière minute possible et presque par miracle, à interjeter appel de la sentence, ce qui nécessita même (et surtout) de changer d'avocat. La condamnation de Vetea Guilloux sera confirmée par la cour d'appel de Papeete lors d'un second procès tout aussi étonnant, arrêt finalement annulé par la Cour de cassation pour deux motifs : la condamnation à un an de prison était le double de la peine permise et, surtout, « la cour d'appel ne pouvait relever le caractère mensonger des déclarations tout en constatant qu'elles ont donné lieu à l'ouverture d'une information toujours en cours ». « Justice » expéditive, en veux-tu, en voilà !



Depuis, le sénateur Gaston Flosse et son entourage du Tahoera'a, aidé par le Parquet, s'époumonait à répéter que Vetea Guilloux est un « affabulateur », un « manipulé » malgré de nombreux témoignages recueillis qui recoupaient la version de l'ancien GIP.

« Testament » trouvé chez Gaston Flosse

Or voici le coup de tonnerre le 25 septembre dernier : les policiers de la Division nationale des investigations financières (DNIF) venus de Paris à la demande du juge Redonnet, ont perquisitionné le domicile du sénateur Gaston Flosse, y ont découvert et saisi dans le tiroir d'une commode un courrier plutôt accablant : il s'agit de deux pages comportant le même texte, l'une manuscrite, l'autre étant la version imprimée du même texte saisi par ordinateur. Ces deux documents ne sont pas datés ni signés.

Sur ces pages, un certain Vetea Cadousteau, un autre membre de l'ex GIP, déclare rédiger le document parce qu'il craint pour sa vie car il connaît trop de choses sur l'assassinat de Jean-Pascal Couraud. Il raconte comment il a d'abord participé à l'enlèvement de JPK à Taunua, devant le domicile de Boris Léontieff, puis avoir été présent à bord d'un bateau qui a conduit JPK au large, prenant la direction de l'île de Moorea, avec à son bord quatre personnes : Tutu Manate, Tino Mara,

Firmin Hauata (de Tubuai) et lui-même. Il précise les actes de torture commis et le refus de JPK de révéler où il cachait les dossiers recherchés. Il révèle aussi que comme JPK commençait à être très mal en point, les ordres de lâcher le journaliste, encore vivant, auraient été donnés par téléphone portable par Léonard (Rere) Puputauki, le chef suprême (« l'amiral ») du GIP. Aussi comment, dès le lendemain les quatre hommes auraient été félicités pour le travail accompli par Rere Puputauki, Félicien Micheloni (en charge de la cellule d'espionnage) et une autre personne. Vetea Cadousteau raconte également avoir été présent plus tard, lorsque Tino Mara et Tutu Manate, pris de boisson, avaient parlé de ce crime en présence de Vetea Guilloux, des faits que Tino Mara et Tutu Manate ont toujours farouchement niés.

Les lettres citent les noms des deux autres personnes (*Vetea Cadousteau et Firmin Hauata*) qui se seraient trouvées à bord de l'embarcation, ce qui recoupe un témoignage recueilli par *Tahiti-Pacifique* en 2006 (*lire plus loin*), alors que Tino Mara et Tutu Manate avaient déjà été accusés par Vetea Guilloux.

Or, ce qui est très troublant, c'est qu'il se trouve que ces deux premiers, Vetea Cadousteau et Firmin Hauata, sont tous deux décédés dans des conditions que l'on pourrait considérer comme « suspectes ».

Vetea Cadousteau, l'auteur présumé de ce testament, avait été retrouvé mort dans une vallée de Faone en janvier 2004, soit sept mois avant les premières déclarations de Vetea Guilloux. Plus étrange encore, il a été retrouvé ne portant à ses pieds que des chaussettes, plutôt inhabituel pour un Tahitien chasseur de cochon !

Quant à la mort de Firmin Hauata, elle avait été annoncée comme celle d'un homme dans la force de l'âge qui était décédé d'une « crise cardiaque » en 2002 aux îles Tonga, lors de la reconstruction par le GIP d'une école détruite par le cyclone Wace sur l'île de Vava'u.



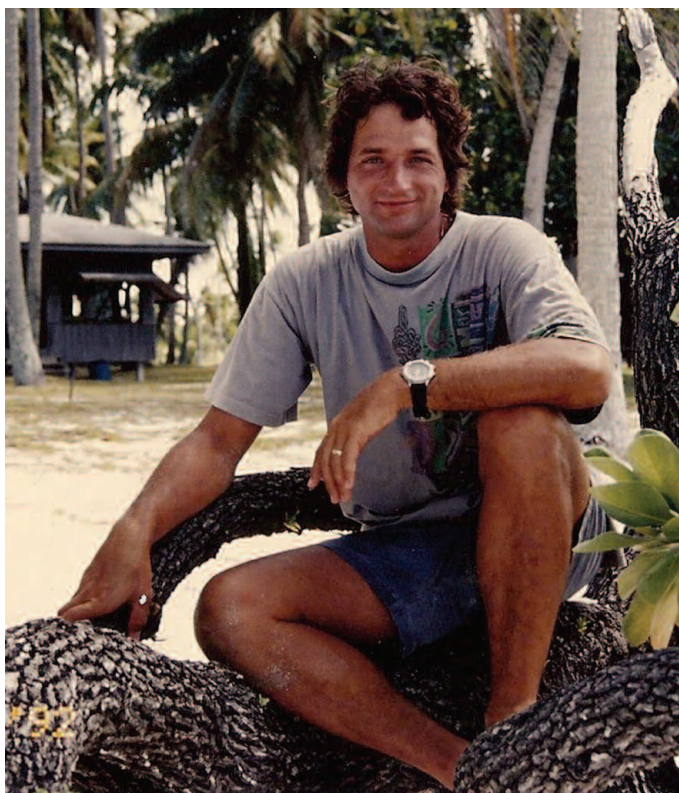
Pour l'instant, l'authentification de l'écriture de la page manuscrite n'a pas été fermement établie et d'autres analyses sont en cours à Paris, certainement aussi sur l'âge de l'encre. Par contre, d'autres documents ont été saisis au domicile du sénateur Flosse lors de la perquisition par la DNIF, des notes personnelles concernant l'enquête ainsi qu'une lettre qui pourraient indiquer que le sénateur aurait eu des moyens d'influencer sur le déroulement d'enquêtes et de la Justice en Polynésie française.

« Contre-feu », explication et déni de Gaston Flosse

Après la découverte des documents, questionné par les enquêteurs à l'issue de la perquisition, Gaston Flosse aurait parlé d'un document « *fabriqué* », que « *ça pourrait être fait par l'opposition ou Annie Rousseau (1)* ». Il reconnaît bien avoir reçu ce document, mais ne peut expliquer comment le document lui est parvenu, ni pourquoi il l'a conservé au lieu de le remettre immédiatement à la justice. En effet, par son mandat de sénateur M. Flosse est aussi un magistrat de la République et, en cette qualité, dès la découverte du contenu de la lettre il en aurait dû la remettre immédiatement à la police.

Que la découverte des documents à son domicile ait ébranlé le sénateur semble être révélé par la chronologie. En effet, juste après la perquisition à son domicile et qu'alors rien n'était révélé et que personne ne posait de questions, le Tahoera'a Huiraatira (parti de M. Flosse) se fendait le 25 septembre 2008 d'un communiqué intitulé « *Aucune mise en cause de Gaston Flosse dans l'affaire JPK* ». Celui-ci annonçait que :

« les inspecteurs étaient visiblement à la recherche d'éléments pouvant étayer la thèse selon laquelle la disparition de l'ancien journaliste serait liée au fait qu'il aurait eu en sa possession des documents accréditant l'existence d'un « compte japonais » de l'ancien président de la République, alimenté par Gaston Flosse. Cette thèse, pour le moins farfelue, continue d'être explorée par la justice sur



Jean-Pascal Couraud, dit JPK, sur l'atoll de Tetiaroa en 1996. (Ph. DR)

l'insistance de la famille de Jean-Pascal Couraud. Les inspecteurs n'ont rien trouvé au domicile du sénateur qui pourrait accréditer cette thèse. Le sénateur réaffirme qu'il n'a rien à voir dans la disparition de l'ancien journaliste. Il tient à rappeler que pendant plusieurs années, la justice a penché pour la thèse du suicide ou de la disparition volontaire de JPK, avant qu'une nouvelle enquête ne soit ouverte à la suite d'une manipulation à visées politiques. Contrairement à une opinion répandue, le sénateur Gaston Flosse n'a jamais été mis en cause par la justice quant à la disparition de JPK. Il ne l'est pas plus aujourd'hui. La seule personne qui, à ce jour, ait fait l'objet d'une condamnation judiciaire et d'un emprisonnement est M. Vetea Guilloux, qui avait été manipulé par Mme Annie Rousseau pour faire un faux témoignage accusant des hommes du GIP d'être partie prenante dans la disparition de l'ancien journaliste [sic !]. A l'époque, il n'était pas question d'un « compte japo-

nais ». D'ailleurs, l'existence supposée de ce compte n'est apparue qu'en marge de l'affaire Clearstream qui, elle-même, s'avère être une manipulation. Le sénateur Gaston Flosse réaffirme qu'il est tout à fait étranger à la disparition de JPK et que la perquisition à son domicile ne saurait constituer un élément de mise en cause. »

Par contre, pas un mot sur la lettre et des autres documents saisis, juste quelques mensonges au sujet de la condamnation de Vetea Guilloux (le jugement a été cassé). Voici qui ressemble beaucoup à un « contre-feu ».

Le 29 décembre, alors que le sénateur Flosse se trouvait à Fakarava, l'AFP publiait une dépêche annonçant la découverte du présumé « testament ». Immédiatement, le sénateur Flosse diffusait un communiqué qui sort l'artillerie usuelle, celle des accusations, même contre l'Etat :

« Le sénateur Gaston Flosse a pris connaissance avec effarement des termes d'une dépêche de l'AFP le mettant à nouveau en cause dans ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire JPK ». Le sénateur Gaston Flosse précise qu'il s'est contenté de recevoir une lettre anonyme, relatant de prétendues révélations sur cette affaire, tout comme Oscar Temaru, en 2004, avait reçu le témoignage de Vetea Guilloux. Quand on sait que Vetea Guilloux a été condamné à de la prison ferme pour son témoignage [!], il n'y a aucune conclusion hâtive à tirer de ce document. Le sénateur Gaston Flosse trouve proprement scandaleux que la presse et ses détracteurs continuent de parler d'enlèvement et de meurtre de Jean-Pascal Couraud puisque, après plus de 10 ans depuis la disparition du journaliste, rien ne vient étayer cette thèse. En tout état de cause il est ignoble de chercher à imputer cette disparition à Gaston Flosse qui n'a jamais été mis en cause par la justice dans cette affaire. Le sénateur Gaston Flosse s'interroge également sur l'apparition aujourd'hui des noms de Vetea Cadousteau et Firmin Hauata, évoqués par un avocat inconnu de tous, alors que ces deux personnes sont décédées depuis quatre ans. En tout état de cause, Gaston Flosse n'a pas la possibilité de vérifier les allégations de cet avocat puisque, n'étant pas mis en examen, il n'a pas accès au dossier. Ces affirmations semblent tellement dérisoires à l'autorité judiciaire qu'elle n'a jamais convoqué Gaston Flosse. A l'heure où le sénateur Gaston Flosse joue un rôle déterminant dans la réconciliation politique en Polynésie française, il ne peut que

1 - Que de dons et pouvoir Annie Rousseau doit avoir ! Elle est continuellement accusée par Flosse et ses amis d'avoir « manipulé », « influencé » et même forgé des documents ! A l'origine des découvertes sur les activités illégales du GIP alors qu'elle était juriste au premier gouvernement Temaru, elle a été l'objet de scandaleuses campagnes de diffamation dans les journaux du Tahoera'a tels *Te Tiama* et *L'Hebdo*. Sa plainte contre ce dernier a été impossible et s'est terminée en farce judiciaire. Par contre, pour avoir interrogé dans un cadre d'enquête administrative, avec l'assistance d'un ancien inspecteur de la brigade de recherche de la gendarmerie, une jeune femme de la cellule espionnage du GIP « *dont les relations adultères auraient eu un rôle dans cette pratique d'écoute et de filatures* », Mme Rousseau a été condamnée à 1 million Fcfp d'amende et à la prison avec sursis pour « *tentative de chantage afin d'obtenir un secret en portant atteinte à la considération et à l'honneur de la personne* ». L'ex gendarme, pourtant présent, n'a pas été inquiété. L'avocat de la dame plaignante était, bien sûr, Me Quinquis qui accusa Mme Rousseau de « *se complaire de ce qui est scabreux (...) et qui sent mauvais. Sous couvert de mettre en exergue une prétendue cellule de communication (...) tout lui est bon pour salir l'ancien gouvernement* ».



s'interroger sur l'intérêt de certaines autorités de l'Etat à manipuler sciemment des informations judiciaires dans le seul but de tenter de faire barrage à un consensus politique qui n'a pas l'assentiment de certains à Paris : pure coïncidence ou volonté délibérée ? ».

« Avocat inconnu de tous ? » dit-il ? Pourtant Me Quinquis, son fidèle avocat, était encore bâtonnier jusqu'au 15 décembre et connaît très bien Maître Gatti, d'autant plus que celui-ci a été juge d'instruction à Papeete, notamment de l'affaire Brando, durant les années 1990 !

Mais encore, le lendemain Gaston Flosse donnait une interview à sa fidèle plume Christine Bourne, laquelle le publia sur son site Internet "tahititoday.com", et là encore, la version changeait. Extraits :

« - Savez-vous comment cette lettre est arrivée chez vous ?

« GF : Non je l'ai trouvée sur mon bureau sous enveloppe marron . Je me suis demandé bien sûr comment elle était arrivée là mais il y a beaucoup de monde chez moi et mon personnel est souvent saisonnier. Cela ne m'a pas perturbé sauf quand je l'ai lue. Elle était pleine de détails de la même veine que ceux donnés par Vetea Guilloux qui a été condamné à de la prison à la suite de son roman sur la mort de JPK. Et l'auteur "anonyme" disait qu'il craignait pour sa vie. Vetea Cadousteau était standardiste au GIP, ce n'était pas un homme de terrain. Et voilà encore une de mes victimes ! Cette lettre n'est qu'un montage odieux.

- La gendarmerie a privilégié en janvier 2004 l'accident mais une autopsie avait été ordonnée qu'en est il ?

« GF : Je ne sais pas. Je n'avais pas à suivre cette affaire qui n'en était pas une pour moi. Même les journaux à l'époque avaient écrit qu'il avait prévenu qu'il partait chasser le cochon sauvage. Seul le procureur de la République détient le résultat de cette autopsie et vous croyez que depuis 2004 on m'aurait laissé en liberté s'il y avait eu un doute ? Si ce n'était aussi douloureux pour ma famille et moi-même je dirais que je suis plongé dans un mauvais roman policier. Très mauvais...

- Qu'avez-vous fait après avoir lu cette lettre ?

« GF : Je me suis dit qu'elle était bien rédigée, qu'elle reprenait tous les détails abracadantesques du scénario tenu par Vetea Guilloux et il m'a semblé à l'époque qu'elle devait venir du même corbeau...

- L'avocat Max Gatti a évoqué à la télévision également la mort douteuse de Firmin Hauata, un autre GIP.

« GF : Il n'y avait pas de Firmin Hauata au GIP mais un Firmin Tepuai qui est effectivement mort d'une crise cardiaque à Tonga.....C'est du n'importe quoi !!! (...)

- Et le fameux compte de Jacques Chirac ?

« GF : Je l'ai dit et répété et répété encore, je n'ai jamais servi de porte-mallette à



Gaston Flosse et Rere Puputauki avec les GIP à Tonga en septembre 2002. (Ph. arch. TPM)

Jacques Chirac. Il m'a toujours affirmé qu'il n'avait pas de compte au Japon. Là encore il y a des choses troublantes. JPK a disparu en 97 et l'affaire du compte en banque n'apparaît dans la presse parisienne qu'en 2002 . Or les limiers enquêteurs de la presse parisienne ont pourtant d'autres moyens que ceux dont pouvait disposer JPK à l'époque qui n'était même plus journaliste puisqu'il s'occupait de la communication du maire d'Arue Boris Léontieff dont certains m'ont soupçonné d'avoir provoqué la disparition de l'avion en mer.... Je crois que personne au monde, personne dans le monde politique n'a supporté autant de vilenies et de calomnies que moi, tout simplement parce que l'on me qualifiait "d'homme fort du Pacifique" et que je devais gêner certaines ambitions et certains intérêts". Cette lutte pour mon innocence est ma force. Pour mes proches à chaque fois atteint par ricochet et pour moi. »

Grande peur chez les témoins

La découverte des documents, dont la famille de JPK a eu connaissance le 23 décembre, relancent complètement l'affaire car, si les documents sont authentiques, ils confirment non seulement la véracité d'une grande partie des propos de Vetea Guilloux, mais aussi qu'il y aurait pu avoir, à un moment, une véritable opération d'obstruction lors de l'instruction du dossier sur l'assassinat de Jean Pascal Couraud.

En effet le "testament", s'il est authentique, expliquerait que tous ceux ayant connaissance des faits auraient pu être en réel danger, comme le prouveraient les décès « troubles » (dixit Me Gatti) de Vetea Cadousteau et Firmin Hauata.

Une crainte d'ailleurs d'abord exprimée par Vetea Guilloux lui-même lors de son procès en octobre 2005 :

L'avocat de la défense interroge son client : « Vous m'avez dit que vous aviez peur aujourd'hui d'être assassiné. Par qui et pourquoi ? »

Guilloux : « J'ai peur que Félicien, mon ancien chef aux renseignements au G.I.P. m'assassine. J'ai travaillé trois ans avec lui. Je sais... » Hélas, le président du tribunal coupe alors ce témoignage : « C'est une question qui ne concerne pas directement cette affaire ».

Pourtant, lors de différents interrogatoires de témoins potentiels par les gendarmes, plusieurs refusaient de répondre car ils déclaraient avoir peur qu'on les emmène « faire une balade en mer ».

Et il semble que c'est la même peur qui ait fait revenir beaucoup de témoins éventuels sur leurs déclarations face aux gendarmes où au juge d'instruction.

La plus explicite est celle d'une dame, ex conseillère à la Présidence, qui avait indiqué à plusieurs personnes avoir « vu un film vidéo montrant notamment Rere Puputauki sollicitant des instructions par téléphone à l'occasion d'événements directement liés à la disparition de Jean-Pascal Couraud ». A ce sujet, le réquisitoire de non-lieu de décembre 2007 déclare : « La partie civile avait indiqué que ce film aurait été également vu par d'autres personnes résidant à Paëa ». La dame « indiquait que ce qu'elle avait dit, elle l'avait entendu dire mais ne se souvenait plus par qui et ignorait si d'autres personnes avaient vu ce film. Elle concluait en disant qu'elle avait peur parce que "l'état français protège Rere". Ces propos apparaissaient sans consistance et ne pouvaient faire l'objet d'aucune vérification en l'état. » conclut le réquisitoire de non lieu.

En fait, sa déclaration *in extenso* est bien plus explicite :

« Ce dont j'ai souvenir, c'est que les propos révélés par Vetea Guilloux correspondent à ce que j'ai entendu dire par les proches de Rere à savoir que "JPK" a été embarqué sur un bateau de l'équipement où



Départ des GIP pour Tonga en 2002. (Ph. arch. TPM)

une caméra aurait pris place pour filmer les propos de "JPK" se rapportant à des dossiers qu'il aurait détenus. Je me souviens avoir entendu dire qu'il aurait chié dans son froc. »

« Question du gendarme : « Vous ne vous souvenez plus des gens qui vous ont relaté ces propos ou vous ne voulez pas vous en souvenir ? »

Réponse : « J'ai peur. Je sais de quoi sont capables ces personnes. Mon (...) a travaillé au SED dirigé par André Yhuel et j'ai souvenir de choses qu'il m'a racontées [...]. Le temps que l'Etat français protégera Rere comme il aime le dire en ajoutant qu'il est protégé par le procureur de la République, vous ne trouverez aucun témoin pour cette affaire. »

Dans la même veine, rappelons que début novembre 2004 Eric Monod, grand reporter de Télé Polynésie (RFO), avait reçu, à son tour, des menaces le jour suivant la diffusion d'un sujet sur le procès et l'affaire JPK : « Si tu parles encore de l'affaire JPK, tu subiras le même sort ». Or, le lendemain soir en rentrant chez lui, il se fit agresser par deux hommes qui le rouèrent de coups sur sa terrasse. Rien n'ayant été volé, il ne pouvait s'agir d'un cambriolage. Eric Monod n'a pas porté plainte, car, dit-il, « ça ne servira à rien ». (in TPM 164, déc. 2004). Ambiance !

Informations concordantes, dévoilées auparavant, mais jamais publiées

Ce qui est mémorable, c'est que les accusations détaillées dans le « testament », s'il est authentique, avaient déjà été recueillies auprès d'autres personnes et - c'est très important - ce sont des informations qui n'ont jamais été dévoilées dans les médias.

Comme le révèle un « réquisitoire définitif de non-lieu » de 46 pages (déposé par le Parquet le 9 novembre 2007, mais jamais pris

en considération suite au changement de juge d'instruction), d'autres témoignages confirment l'intérêt de la cellule espionnage du GIP pour JPK, et ceci malgré les dénis de ses chefs.

On y lit que le 13 décembre 2004 déjà, Vetea Guilloux, interrogé par la gendarmerie, « annonçait soudain que 2 témoins, Firmin Hauata et Vetea Cadousteau étaient morts dans des conditions douteuses alors qu'ils auraient entendu la conversation au cours de laquelle Tutu Manate et Tino Mara avaient révélé l'assassinat de Jean-Pascal Couraud. Vetea Guilloux n'avait jamais, ce qui est incompréhensible, cité le nom de ces personnes lors de ses auditions précédentes. »

Ce qui fait dire au réquisitoire : « En nommant de prétendus témoins et en les déclarant morts, il ne permettait aucune vérification de ses dires. »

X, un autre membre de la « cellule espionnage », « déclarait avoir effectué la filature de JPK avec un prénommé Y. présent très peu de temps au sein de la cellule. Cette filature avait commencé un mois ou un mois et demi avant la disparition du journaliste à la demande de Félicien Micheloni, car Jean-Pascal Couraud travaillait avec Boris Léontieff. Il indiquait qu'au début, Jean-Pascal Couraud se déplaçant en moto, il n'était pas évident à suivre. Sur ce point, il apparaissait que JPK était bien propriétaire d'une motocyclette de marque Honda et ce depuis le 17 décembre 1991. Cette moto n'était pas retrouvée. W. indiquait que par la suite JPK utilisait une Suzuki grise 4X4. Il précisait qu'il ne franchissait jamais le local du gardien de la résidence de la famille Couraud, pour ne pas se faire repérer et qu'il attendait en bas du lotissement. S'agissant du 15 décembre 1997, W. indiquait qu'il était possible qu'il ait suivi Jean-Pascal Couraud. Il se souvenait que ne le voyant plus deux jours de suite, il avait interrogé Félicien Micheloni, qui lui avait dit de dégager. Il avait filmé une fois Jean-Pascal

Couraud au centre Tamanu. Il rendait compte, le soir, à Micheloni, verbalement. »

Or, en plus, il y a la révélation que nous avions faite dans notre numéro de janvier 2007 de *Tahiti-Pacifique*, l'article de six pages titré « Oui, JPK a bien été assassiné » (article pour lequel le procureur et ses acolytes nous traînent devant les tribunaux à Paris ! Trop véridique ?) un article qui a lui aussi été versé au dossier et dans lequel, sans citer de noms (trop dangereux !) nous évoquions :

« - un responsable de la flottille qui entendait Tutu Manate dire qu'il n'avait rien à voir dans l'assassinat et un collègue le traitait alors de menteur et « faisait allusion aux détails même de la scène de l'assassinat ».

« - un monsieur Y qui racontait la mort étrange de deux témoins de la conversation de Tutu Manate, l'un en se noyant dans 20 cm d'eau, l'autre en ayant une crise cardiaque.

« - une « dame Z » qui expliquait qu'elle avait assisté à une conversation entre des dames parentes de Tino Mara et que l'une d'elles avait dit que Tino avait expliqué à sa maman qu'il était dans la baleinière mais était juste un intermédiaire et que « (trois noms cités) avaient fait le sale boulot ».

Les gendarmes ont vérifié et interrogé ces témoins, et c'est là que cela devient intéressant : en effet, une personne « indiquait avoir entendu un [homme de Rurutu], dont la mère est la tante de Tino Mara, lui dire que son cousin avait confié être impliqué dans l'assassinat. Il aurait entendu Tino dire qu'ils étaient quatre en tout dans la baleinière, lui, Tutu, Hauata et Parau et que son rôle était de transmettre les directives par téléphone pendant que les autres agissaient... »

Tiens, tiens, on découvre ici pour la première fois que ce sont quatre personnes qui se trouvaient à bord du bateau. Et le nom de Hauata, jamais publié dans la presse, est cité, « Parau » étant peut-être un surnom de Vetea Cadousteau, comme il y en a tant dans nos îles (exemple : « Rere » pour Léonard Puputauki) ! Ce témoignage aussi conforte donc le « testament » attribué à Vetea Cadousteau.

Le réquisitoire de non-lieu de 2007 se termine ainsi :

« Tutu Manate, Tino Mara et Léonard Puputauki n'ont jamais cessé de clamer qu'ils n'avaient rien à voir dans la disparition de Jean-Pascal Couraud et qu'ils étaient victimes des mensonges de Vetea Guilloux. Les enquêteurs les ont interrogés dans le cadre de gardes à vue et ne pouvaient légalement plus amplement les contraindre. Ils n'ont jamais varié face à leur accusateur unique. Toutes les investigations ont été menées autour des vies professionnelles et familiales des intéressés, dans le strict respect des limites de ce que la loi permet en la matière. Il n'en est résulté



té le moindre indice ni de la prétendue conversation au cours de laquelle ils se seraient accusés d'un assassinat, ni de ce qu'un crime aurait été commis.

« En ce qui concerne Firmin Hauata et Vetea Cadousteau, soi-disant témoins des propos qu'aurait tenu Tutu Manate sur JPK, Vetea Guilloux annonce leur mort en même temps qu'il cite leurs noms.

Au terme de l'information, on peut constater que beaucoup de prétendus témoins ne font plus que répéter en les déformant des propos émanant de Vetea Guilloux lui-même ou de son père (comme L.T. qui évoque le nom de Hauata, que 4 personnes étaient sur la baleinière alors que Vetea Guilloux disait qu'il avait entendu à tous les jours dit qu'ils n'auraient été que deux, etc.)

« Il est remarquable que les gendarmes aient mis toute leur énergie sans désespérer à faire des enquêtes à propos de simples conversations portant elles-mêmes sur des conversations entendues ou répétées. Après un tel battage médiatique et la propagation importante de rumeurs, on ne peut plus vérifier l'origine de ce qui n'est plus que bavardages stériles sur des faits dont personne n'a été témoin.

« En définitive la déclaration de Vetea Guilloux n'a été étayée par aucun élément tangible, ni confirmée par aucun témoin. Toutes les pistes ont été patiemment et longuement explorées. Elles se sont toutes révélées être des impasses ou de fausses pistes.

Il en ressort l'évidente vacuité des propos de Vetea Guilloux...

« Il apparaît aujourd'hui que plus aucune investigation ne peut de façon raisonnable, loyale et sérieuse être effectuée qui puisse encore être utile à la recherche de la vérité. L'information n'ayant pas permis d'établir l'existence d'une infraction pénale, non-lieu sera requis en conséquence. »

Nouvelles pistes et d'autres témoins

Ce qui n'est plus le cas depuis la découverte des documents au domicile du sénateur Flosse. « Ce courrier et ce qu'il contient sont de toute façon des éléments fondamentaux qui confirment ce que Vetea Guilloux avait déclaré en octobre 2004 aux gendarmes », explique Philippe Couraud, le frère de JPK. « Ces pièces, versées au dossier, n'apportent au

2 - Nous ne nous rendrons pas personnellement au scandaleux procès qui nous est intenté à Paris le 3 février. Nous n'allons quand même pas aller nous faire condamner pour avoir écrit la vérité ! Nous nous ferons représenter par notre avocate, Me Claire Doublet, surtout qu'il y a trois erreurs de procédure "fatales" dans cette affaire qui devraient assurer, si justice il y a, que les plaignants soient déboutés.



Avec opiniâtreté, le Comité de soutien "JPK" a maintenu les démarches pour que l'enquête reste active. (Ph. arch)

fond pas d'éléments nouveaux, mais la confirmation de faits âprement déniés par certains, car si on recoupe, les faits semblent établis » rajoute Maître Gatti, l'un des avocats de la partie civile.

Jusqu'à présent, à chaque fois qu'un témoin nouveau était découvert dans l'affaire JPK, il se rétractait devant la justice car la sagesse populaire tahitienne avait bien compris que l'Etat de droit pourrait être "quelque peu bancal" dans tout ce qui entourait cette affaire, qu'il pouvait être « emmené faire une balade en mer » car « Rere bénéficie de la protection du procureur de la République », comme il l'a lui-même déclaré sur les antennes de RFO Polynésie.

Mais encore, des personnes qui ont osé douter à haute voix de la "ligne officielle" concernant cette affaire se sont retrouvées avec de soudains "ennuis" judiciaires : l'affaire qui a écarté du tribunal le juge Taliencio (TPM 182, juin 2006), l'étonnant procès contre le capitai-

ne de gendarmerie Gilles Goubin, le rocambolesque procès et la condamnation pour « chantage » de Mme Annie Rousseau, les rafale de scandaleux procès faits à Tahiti-Pacifique (Bourne, Levy, Hauptert plus celui à Paris intenté par trois membres du Parquet de Papeete (2) .

Et cela alors que les nombreuses plaintes déposées contre M. Flosse, son entourage, Rere Puputauki et le GIP sont soit restées sans suite, soit ont fini en « eau de boudin », tout comme la prise d'assaut de la Présidence, de l'assemblée territoriale et de du CESC par l'ex GIP en 2006 n'a pas eu la moindre suite judiciaire malgré que l'Etat dut envoyer les brigades de gendarmes mobiles pour les en déloger !

Même chose pour la cellule espionnage : le 22 mars 2005, après la publication du procès verbal de la Gendarmerie qui confirmait son existence et ses méfaits, le procureur général Déby répondait dans *Les Nouvelles*, que « les procès-verbaux [sur la cellule espionnage du GIP] nous ont été communiqués, et nous sommes en train de les étudier afin de déterminer la procédure qui permettra d'obtenir la sécurité juridique pour la suite des éventuelles investigations... Je ne voudrais surtout pas que l'on puisse penser que le Parquet est en train de chercher les moyens pour étouffer l'affaire. Le Parquet est en train de chercher la solution juridique qui permette à cette affaire de ne pas être contestée au moins sur plan juridique ». (sic !). Or début 2009, quatre ans plus tard (!), on ne voit toujours rien, aucune mise en examen en relation à ce scandale n'a été annoncée ! Cherche-t-on la prescription ?





Nouveau juge d'instruction, nouvelles investigations, nouvelles découvertes !

Si les documents nouveaux et très accablants (s'ils sont authentiques) ont pu être découverts chez le sénateur Flosse, c'est grâce aux notes du général Rondo, mais aussi et surtout grâce à l'opiniâtreté de Philippe Couraud, frère de JPK, et le Comité de soutien qui ont réussi à persuader la Chambre de l'instruction de Papeete (président M. Gausson) de nommer un nouveau juge d'instruction, le juge Jean-François Redonnet à l'instruction de l'affaire JPK. C'est ce juge qui a fait venir les policiers de la DNIF en Polynésie et leur enquête sérieuse s'est poursuivie en France où ils ont d'ailleurs réussi à retrouver fin décembre chez un particulier la copie du texte complet du dernier mémoire sur Gaston Flosse que l'avocat Des Arcis avait remis à JPK, celui-là même qui avait disparu du dossier. Ce document de 13 pages conclut avec ces lignes (*nous avons caché des noms, les soulignés sont dans la note*) :

« Pourquoi tant de générosité à l'égard de cet homme, si ce n'est qu'en réalité il roule pour CHIRAC et non pour FLOSSE comme on le croit généralement. En effet deux camions de factures et autres pièces comptables sur lesquelles le nom de Jacques CHIRAC ont été brûlées peu avant les dernières élections par 2 employés de [...] dont un certain [...], demeurant [...]. Par ailleurs en juin dernier le dénommé [...] de chez [...] s'est présenté à la BANQUE (...) pour y retirer le somme de 30 millions Fcfp. [250 000€] Le compte étant insuffisamment provisionné, le chèque a été néanmoins payé "CHIRAC couvrant [...]". entendit-il

dire par un des directeurs lorsqu'il attendait le règlement. Cela explique peut-être pourquoi CHIRAC et GASTON ont été ensemble au JAPON en juillet ou août... »

De quoi reconforter la théorie des adeptes d'un compte japonais de Jacques Chirac alimenté depuis la Polynésie française (et peut-être Nouméa ?), « domaines réservés du chef de l'Etat » sous la « cohabitation ».

Notre opinion sur les documents

Ce qui suit ne sont que des suppositions du rédacteur, pas des faits.

1 - Ce qui est notable, c'est qu'il y a deux versions, la manuscrite et l'imprimée. Si quelqu'un avait voulu envoyer l'information au sénateur, il se serait contenté d'envoyer une seule version. Ce qui fait penser que les deux versions pourraient être l'apport d'une preuve que le "ménage" aurait été bien fait lors d'une visite au domicile du défunt ? Par quoi ?

Une personne qui a vu les documents avance la possibilité que Vetea Cadousteau aurait raconté son histoire à une personne plus éduquée que lui, laquelle l'aurait écrite en un français clair et structuré (ce que M. Flosse confirme), que Cadousteau aurait ensuite recopié à la main. Si tel était le cas, il existerait alors un témoin de cette action... à moins que... Des vérifications s'il existe d'autres disparitions ou décès inexplicables à cette époque pourraient être faites.

2 - Lorsqu'on constate les étonnantes concordances entre les minutes et P.V. de l'instruction et le "testament" de Vetea Cadousteau, on ne peut qu'en conclure que si le document était un faux, alors il n'aurait pu qu'être écrit par une personne ayant accès au

dossier complet, donc un nombre très restreint de personnes. Ceci semble plutôt impossible.

3 - Pourquoi le sénateur Flosse a-t-il gardé un tel document qui ne pouvait que lui nuire ? Car il était bien le chef suprême du GIP, donc responsable, et il était quotidiennement informé de ses actions soit directement, soit par le biais de son chef de cabinet Jean Prunet, comme le déclare André Yhuel aux enquêteurs. L'aurait-il gardé, puis oublié ? Ou bien le sénateur se sentait-il "inperquisitionnable" car bénéficiant d'une "protection" peut-être décrétee jadis par "un haut personnage" et docilement appliquée à Tahiti ? D'autres documents retrouvés dernièrement pourraient indiquer une telle possibilité.

Un sentiment "d'intouchable" qui apparemment s'était propagé parmi les cadres de la cellule espionnage du GIP car, hormis les déclarations de Rere Puputauki au sujet de sa protection par le procureur, plusieurs témoignages recueillis par *Tahiti-Pacifique* auprès de fonctionnaires de différents services de l'Etat à Tahiti confirment un tel état d'esprit avec des « *ils étaient hautains* », « *même prétentieux* ». D'ailleurs un document démontre superbement à quel point ces personnes se croyaient au-dessus des lois, hors d'atteinte, même de la gendarmerie (*lire encadré*).

Nous répétons, il ne s'agit ici que de supputations et nous répétons aussi (3) que nous pensons sincèrement que si un ou plusieurs meurtres auraient été commis par quelques individus de la cellule espionnage du GIP (4), ils l'auraient été sans l'ordre explicite de M. Flosse. Lors de son discours d'investiture le 22 octobre 2004, le président Flosse avait déclaré, « *Je jure devant Dieu et devant tous les Polynésiens qui me voient et m'écoulent, que jamais, jamais, je n'ai provoqué ni commandité, ni même souhaité la mort de quiconque. Tous ceux qui me connaissent bien le savent.* » (TPM 163, novembre 2004)

Après la découverte du "testament" de Vetea Cadousteau, le « *quiconque* » peut être compris dans un autre sens...

Et, ne sait-on jamais, une cassette vidéo au sujet de laquelle on murmure beaucoup dernièrement, pourrait faire son apparition.

Alex W. du PREL

"Au-dessus des lois ?"

« Procès verbal de la Gendarmerie nationale

Vu les articles 16 et 151 à 155 du Code de Procédure Pénale. Rapportons les opérations suivantes.

Ce jour, mercredi 9 novembre 2005 à 14 heures 30', nous quittons la caserne de Gendarmerie Bruat à Papeete pour nous rendre au domicile de monsieur André Yhuel dans le but d'y effectuer une perquisition. Les adresses en notre possession concernant cette personne sont pour :

- La première, celle que monsieur André Yhuel nous a donné lors de son audition dans le cadre de la procédure... à savoir: Pk 8.5 C/mont Punaauia.

- La seconde, découverte auprès de la BRJT Papeete se rapporte à l'immatriculation de son véhicule... à savoir: Résidence Lotus C/mont Lot...

Après nous être transportés sur place, aucune des deux adresses ne se rapporte à monsieur Yhuel ou sa famille.

Nous décidons de contacter monsieur Yhuel sur le numéro du téléphone de son domicile au - à 14 heures 51' et ce durant 1 minute 48 secondes. Durant cette conversation, monsieur André Yhuel nous indique demeurer Te Tiare.

Ne disposant pas suffisamment d'élément pour trouver son logement, nous lui demandons s'il peut se mettre en bord de route, de façon à ce que nous le trouvions rapidement. Il refuse et nous dit de sonner à sa porte lorsque nous serons arrivés.

Après avoir arpenté en vain le quartier Te Tiare, nous décidons de nous rendre à la boutique (...) Centre Vaima - Papeete où monsieur André Yhuel est le gérant du magasin.

Sur place, nous rencontrons son fils auquel nous demandons de nous expliquer comment se rendre au domicile de son père. Celui-ci, nous indique rentrer le soir en compagnie de ses parents mais ne pas avoir fait attention à la route. Il prétend que le domicile de ses parents se situe sur la commune de Punaauia - Te Tiare à proximité de l'université.

Nous rendons compte des faits au magistrat instructeur et nous décidons de repousser la perquisition à une date ultérieure.

Fait et clos à Papeete, le 9 novembre 05 à 16 heures 45'. »

3 - « Nous le croyons sans hésitation, estimant que si JPK avait été assassiné, cela aurait été alors certainement fait à l'insu de M. Flosse par quelques individus ayant perdu leurs repères et imbus d'une mentalité du S.A.C. qui auraient cru là « faire plaisir au patron », ne se rendant pas compte qu'en réalité ils pouvaient entraîner « le patron » dans un borborygme fatal car il est le chef suprême (donc responsable) du G.I.P. » (TPM 163, novembre 2004).

4 - La « cellule renseignement » ne regroupait que 16 employés sur un total de 800 GIP, pour l'essentiel de très braves et honnêtes Polynésiens qui ont fait des travaux remarquables. Il faut le mentionner, même le souligner.